

Document Technique d'Application

référence Avis Technique **5/14-2372*02 Ext**

Extension au Document Technique d'Application 5/14-2372

Couvertures en plaques de fibre-ciment

*Couverture en plaques de
fibres-ciment
Fibre-Ciment Corrugated
Sheet
Faserzement Profilierte Platte*

CALLIPROFIL PST

relevant de la norme

NF EN 494

Titulaire : Eternit Commercial SAS
2 chemin Clot d'Armand
FR-81150 Terssac

Distributeur : Comptoir du Bâtiment
Kuiermansstraat 1
1880 Kapelle-op-den-Bos
Belgique

Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'une attestation de droit d'usage de la marque NF-Plaques Profilées en Fibres-ciment, en cours de validité.

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 21 mars 2012)

Groupe Spécialisé n° 5.1

Produits et procédés de couvertures

Vu pour enregistrement le

CSTB
le futur en construction

Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB
84, avenue Jean Jaurès - Champs sur Marne - 77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 85 60 - Fax : 01 64 68 85 65 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 5.1 " Produits et procédés de couvertures " de la Commission chargée de formuler les Avis Technique a examiné, le 7 mars 2016, la demande de la Société Eternit Commercial SAS, bénéficiaire de l'Avis Technique 5/14-2372 relatif au procédé de couverture en plaques profilées de fibres-ciment support de tuile canal « Soutuile 230 FR », de voir étendre cet Avis Technique au même procédé, lorsque celui-ci est distribué par la Société COMPTOIR DU BATIMENT sous la dénomination commerciale « CALLIPROFIL PST » et sous la responsabilité de cette dernière.

Compte tenu des engagements :

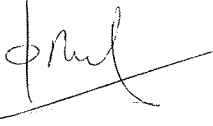
- De la Société Eternit Commercial SAS de ne fabriquer, en vue de la commercialisation sous la dénomination CALLIPROFIL PST que le procédé SOUTUILE 230 FR, distribué par la Société Comptoir du Bâtiment.
- De la Société Comptoir du Bâtiment, de ne distribuer, sous la dénomination CALLIPROFIL PST, que le procédé SOUTUILE 230 FR, fabriqué par la Société Eternit SAS.

Le Groupe Spécialisé n° 5.1 formule, concernant le procédé CALLIPROFIL PST, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 5/14-2372, aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduque par dénonciation de l'une des parties.

L'assistance technique sera assurée par les représentants de la Société Comptoir du Bâtiment.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 5.1
Le Président*

François RICHER


Le rapporteur du Groupe Spécialisé n° 5.1

Valérie WESIERSKI

